Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID : 081-268101151-20261005-DL261005037-DE

DÉPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE CASTRES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

11, Chemin de la Planquette
81370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE
Tél : 05.63.34.10.50
Email : accueil.ccas@ccas81370.fr

Date de la convocation :
**29 septembre 2026**

Conseillers en exercice : 19
Présents : 12
Procurations : 2

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Séance du 5 octobre 2026**

L'an deux mille vingt-six, le cinq octobre, à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Sulpice-la-Pointe, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme Laurence BLANC, Présidente déléguée du CCAS.

Présents : Mme Laurence BLANC, Présidente déléguée, Mme Hanane MAALLEM, Vice-Présidente déléguée, Mme Bernadette MARC, M. André SIMON, M. Alain OURLIAC, M. Charles PICHERY, M. Mathieu SYNOWIECKI, Mme Nicole SANCHEZ, Mme Marie-Josée CALVET, Mme Ouahida CHOUITI NAIB, Mme Danielle VACHER, Mme Micheline CARRE et M. Jean-Jacques MARTIN.

Excusés / Absents : M. Raphaël BERNARDIN – Président (procuration à M. André SIMON), Mme Marie-Claude DRABEK, Mme Anaïs BONDURAND, Mme Chantal CANDOULIVES, M. Stanislas MOUNEAU, Mme Marie-Claire GRASSET (procuration à M. Jean-Jacques MARTIN).. Jean-Jacques MARTIN (procuration à Mme Bernadette MARC).

**Secrétaire de séance :** M. Alaric BERLUREAU.

Délibération n° DL-261005-037

**Objet :**
**EHPAD - Autorisation de dépôt d'autorisations d'urbanisme – réfection des balcons et installation d'une climatisation**

**Décision de l'Assemblée :**

Votant : 14
Pour : 14
Vote à l'unanimité

A la demande de Mme la Présidente Déléguée, Mme Julie BOUGEL, Directrice de l'EHPAD « Chez Nous », rappelle à l'Assemblée que des impératifs de mise aux normes et de sécurité du bâti imposent l'exécution de travaux de réfection des balcons de l'EHPAD « Chez Nous ».

De plus, dans le cadre de la protection des résidents face aux épisodes caniculaires, l'installation d'une climatisation est en cohérence avec les obligations du Plan Bleu.

Préalablement à la réalisation de ces opérations, une autorisation d'urbanisme est nécessaire.

Le Conseil d'administration, ainsi informé et après avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu le Code de l'Urbanisme ;
- Considérant la nécessité de réaliser ces travaux de sécurité et de prévention ;

**DÉCIDE**

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID : 081-268101151-20261005-DL261005037-DE

- D'approuver les projets de réalisation de deux opérations à l'EHPAD « Chez Nous », relatives à la réfection des balcons et à l'installation d'une climatisation.
- D'habiliter M. le Président, ou son représentant, à déposer le permis de construire relatif aux deux opérations à l'EHPAD « Chez Nous », relatives à la réfaction des balcons et à l'installation d'une climatisation.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

M. le Président, Raphaël BERNARDIN
Par délégation, Mme la Présidente déléguée

Laurence BLANC

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE 81370 ST-SULPICE

Le Secrétaire de séance

Alaric BERLUREAU

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE 81370 ST-SULPICE

Délai et recours
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : http://www.telerecours.fr.